



Prêt en devises chf

Par **DEMOTZ**, le **08/01/2019** à **16:36**

bonjour,

Nous sommes frontaliers du canton de Genève depuis plus de 35 ans et avons souscrits deux prêts en devises en 2006 pour le financement de notre maison en France auprès du crédit agricole desavoie .

Je précise qu'il s'agit de prêts en devises à taux variable infinie nantis par des assurances vies suisses.

suite aux différents jugements qui ont été rendus en 2018, ma question est de savoir si nous serions « éligibles » à un recours contre notre banque notre dette ayant augmenté de plus de 30% seulement du au taux de change !!!!

L'encours est d'environ 250000 euros

je vous remercie par avance de votre reponse

Par **Visiteur**, le **01/03/2020** à **08:46**

Bonjour

Du nouveau sur ces sujets.

<https://www.legavox.fr/blog/asr-avocats/condamnee-pour-pratiques-commerciales-trompeuses-28265.htm>